

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2022-071

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille /

R20-2022-07-08-00004 - Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-1 du 08 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil de l' Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse (2 pages) Page 3

R20-2022-07-08-00001 - Arrêté modificatif n° 09CAF2022-1 du 8 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d' administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse (2 pages) Page 6

SGAC /

R20-2022-07-08-00002 - arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (2 pages) Page 9

R20-2022-07-08-00003 - arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (2 pages) Page 12

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2022-07-08-00004

08/07/2022 :

Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-1 du 08 juillet
2022 portant modification de la composition du
conseil de l' Instance Régionale de la Protection
Sociale des Travailleurs Indépendants de la
région Corse



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-1 du 08 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil
de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse

Le Ministre de la santé et de la prévention,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- Vu l'arrêté n° 02IRPSTI2022 du 23 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse ;
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller siégeant au sein dudit conseil, au titre des représentants des travailleurs indépendants, formulée par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse est modifiée :

En tant que représentant des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs - FNAE

Titulaire **M. Ange-Joseph MEI**, en remplacement de *Mme Frédérique DAVID*

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Corse.

Fait à Marseille, le 08 juillet 2022

Le Ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
Le Chef d'antenne
« Signé »
David MUNOZ

ANNEXE :
Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI)
Région CORSE

Organisations désignatrices			Noms	Prénoms
Représentants des travailleurs indépendants	U2P	Titulaire(s)	BATTESTINI	Pierre
			CONSTANT	Louis
			FERRANDINI	Sebastienne
			MARCAGGI	Antoine
			NUNZI	Caroline
			OTTAVIANI	François Marie
		Suppléant(s)	BALDO	Vincent
			GUALTIERI	Monique
			MONDOLONI	Seraphin
			PIACENTINI	Antoine
			PINNA ANFRIANI	Julien
			SALICETI	Marie France
	CPME	Titulaire(s)	DIPERI	Bertrand
			OLIVA	Joseph
			PASQUALINI	Antoine Philippe
			PETRETTI	Raymond
			PETROLI	Lucienne
		Suppléant(s)	non désigné	
			non désigné	
			non désigné	
			non désigné	
non désigné				
FNAE	Titulaire(s)	MEI	Ange-Joseph	
		LECLERCQ	Gregoire	
		MORI	Elisabeth	
	Suppléant(s)	BOYER	Sabrina	
		KRUSLIN	Estelle	
		PINELLI	Joël	
CNPL	Titulaire	NINU	Marc	
	Suppléant	QUILICHINI	Paul	
Représentants des travailleurs indépendants retraités	U2P	Titulaire(s)	BURCHI	Martin
			CAMBIAGGIO	Marguerite
			JURADO	Denise
		Suppléant(s)	CORTEGGIANI	Paul
			GIUSEPPI	Antoine Jean
			MARTINETTI	Joseph Jérôme
	CPME	Titulaire(s)	ALBERTINI	Agathe
			CABOT	Bernard
		Suppléant(s)	non désigné	
	FNAE	Titulaire	LOMAGNO	Jean-Louis
		Suppléant	non désigné	
	CNPL	Titulaire	CERVONI - MARTELLI -CHAUTARD	Michel
		Suppléant	NAPPI	Henri

Dernière(s) modification(s) : 08/07/22

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2022-07-08-00001

08/07/2022 :

Arrêté modificatif n° 09CAF2022-1 du 8 juillet
2022 portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Haute-Corse



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 09CAF2022-1 du 8 juillet 2022

portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu l'arrêté n°09CAF2022 du 28 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse ;
- Vu les propositions de désignation d'administrateurs appelés à siéger au sein dudit conseil d'administration au titre des représentants des assurés sociaux, formulées par la Confédération Générale du Travail (CGT) d'une part, et par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) d'autre part,

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail CGT

Suppléante Mme MASON Séverine

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres CFE-CGC

Titulaire M. D'ULIVO Antoine

Suppléant Mme TAFANELLI Marie-Pierre

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 8 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour les ministres et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

**Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation**

Le Chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

ANNEXE :

Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse

Organisations désignatrices		Nom	Prénom	
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	DUCREUX Louis GHIZZO Vanina	
		Suppléant(s)	CASTELLANI Gwenaëlle GIANSILY Christelle	
		Titulaire(s)	MAZEAU Sandrine MILLELIRI Roland	
		Suppléant(s)	MASON Séverine <i>Non désigné</i>	
	CGT - FO	Titulaire(s)	CALENDINI Claire GIANNUCCI Marie-Françoise	
		Suppléant(s)	GIUDICELLI Marie-José SPAZZOLA Daniel	
		Titulaire	D'ULIVO Antoine	
		Suppléant	TAFANELLI Marie-Pierre	
	CFTC	Titulaire	FERRETTI Jacques	
		Suppléant	TRAVAGLINI Julie	
	En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	BOUSQUET Guillaume MILON Olivier
			Suppléant(s)	MASSON Paul VILLA Jean-Paul
			Titulaire(s)	BONAVITA Jacques-Yves PETRETTI Raymond
			Suppléant(s)	<i>Non désigné</i> <i>Non désigné</i>
U2P		Titulaire	PIACENTINI Mireille	
		Suppléant	<i>Non désigné</i>	
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :		U2P	Titulaire	FERACCI Daniel
			Suppléant	GUALTIERI Monique
		CPME	Titulaire	PASQUALINI Antoine Philippe
			Suppléant	<i>Non désigné</i>
FNAE	Titulaire	<i>Non désigné</i>		
	Suppléant	MORI Elisabeth		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	FABRETTI Philippe GUILAUME-CHIARI Marie-Isabelle MORACA Marie-France VERDONI Joëlle	
		Suppléant(s)	CACCIAGUERRA Nathalie CAMBON Thierry CHAUME Nathalie GUIDICELLI Bruna	
		Personnes qualifiées		BALDACCI Marc GIOVANNANGELI Madeleine GIUDICELLI François PIOVESANA Xavière
		Dernière mise à jour : 8/07/2022		
	Dernière(s) modification(s)			

SGAC

R20-2022-07-08-00002

08/07/2022 : M.Alexandre PATROU

arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-06-30-002
en date du 30 juin 2020 modifié constatant la
désignation des membres du conseil
économique, social, environnemental et culturel
de Corse

**Arrêté n°
modifiant l'arrêté n° R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié constatant la
désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse ;
- Vu l'arrêté du préfet de Corse n° R20-2022-06-24-00001 du 24 juin 2022 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires de Corse ;
- Vu l'arrêté n° R20-2018-01-23-001 en date du 23 janvier 2018 modifié, fixant la composition du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres ;
- Vu l'arrêté n° R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse ;
- Vu la correspondance du président de la fédération nationale des chasseurs en date du 13 juin 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse est modifié comme suit :

SECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (17 membres)
II – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN CORSE : (8 membres)
Représentant des chasseurs :
Lire : M. Pierre VITALI à la place de M. Roger MAUPERTUIS.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 18 JUIL. 2022

P/le préfet et par délégation
le secrétaire général pour les affaires de Corse



Alexandre PATROU

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)

SGAC

R20-2022-07-08-00003

08/07/2022 : M.Alexandre PATROU

arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-06-30-002
en date du 30 juin modifié constatant la
désignation des membres du conseil
économique, social, environnemental et culturel
de Corse

Arrêté n°

modifiant l'arrêté n° R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse ;
- Vu l'arrêté du préfet de Corse n° R20-2022-06-24-00001 du 24 juin 2022 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires de Corse ;
- Vu l'arrêté n° R20-2018-01-23-001 en date du 23 janvier 2018 modifié, fixant la composition du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres ;
- Vu l'arrêté n° R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse ;
- Vu la correspondance du président de la chambre des métiers et de l'artisanat de région Corse communiquée en préfecture, le 22 juin 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse est modifié comme suit :

**SECTION DE LA CULTURE, DE LA LANGUE CORSE ET DE L' EDUCATION (17 membres)
II-VIE EDUCATIVE : 6 membres**

Secrétariat général pour les affaires de Corse – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 –
Téléphone : 04 95 11 13 02 – Télécopie : 04 95 21 32 70 – <http://www.corse.gouv.fr>
Adresse électronique : secretariat-sgac@corse.gouv.fr

Centre de formation des apprentis :

Lire : M. Antoine MARCAGGI à la place de Mme Madeleine MONDOLONI.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le - 18 JUIL. 2022

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires de Corse



Alexandre PATROU

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours